



COMITÉ EXÉCUTIF

Séance ordinaire du 3 mai 2011

LX Bureau de la présidence – remboursement des dépenses de fonction – janvier 2011

Document déposé : Rapport A-34-1830 en date du 9 avril 2011 de
Mme Diane De Courcy concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant les dépenses de fonction de
la présidente, pour le mois de janvier 2011;

CONSIDÉRANT l'article 8, paragraphe 6, du *Règlement R1999-1 concernant
la délégation au comité exécutif de certains pouvoirs et de certaines fonctions
du Conseil des commissaires*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1° d'APPROUVER les dépenses de la présidente, pour le mois de janvier 2011,
telles qu'elles sont présentées dans le rapport déposé.

Je certifie que la présente résolution est une copie véritable
de la résolution LX adoptée à la séance ordinaire du comité exécutif
de la Commission scolaire de Montréal du 3 mai 2011.

France Pedneault
Secrétaire générale

FP/sb



**INSTANCE
CONCERNÉE :**

Comité exécutif

TITRE :

Remboursement des dépenses de fonction (Mme De Courcy)

UNITÉ :

Bureau de la présidence

DATE :

Le 9 avril 2011

NOM DE L'AUTEURE :

Diane De Courcy

SIGNATURE :

**SIGNATURE
SERVICE/RÉSEAU :**

M^o France Pedneault

RÉSUMÉ :

Le présent rapport vise à obtenir du comité exécutif, en référence à l'article 8, numéro 6 du règlement 1999-1, l'approbation pour le remboursement des dépenses de fonction d'une somme de 455.70 \$

RÈGLEMENT 1999-1 – ARTICLE 8, 6^o – APPROBATION

